

POUR UNE LIAISON TPG ENTRE LANDECY, LA CROIX-DE-ROZON ET LE CENTRE COMMUNAL DE COMPESIÈRES

Considérant,

- la centralité de Compesières, qui regroupe les principales activités sociales, administratives, scolaires et religieuses de la commune,
- les manifestations communales qui se déroulent sur le site, entre autres la Fête des écoles et la Fête nationale,
- les nombreuses activités qui ont lieu à Compesières tout au long de l'année, telles que la journée du Père Noël, les diverses expositions au centre communal, les séances du Conseil municipal,
- la constante augmentation des effectifs scolaires fréquentant l'école et les classes parascolaires de Compesières, et les déplacements qui en découlent pour les parents qui accompagnent leur(s) enfant(s) scolarisé(s),
- les nombreuses nouvelles constructions à La Croix-de-Rozon, qui vont encore accroître le nombre d'enfants en âge scolaire et d'habitants,
- la localisation géographique des locaux communaux à Compesières (salle communale, polyvalente, bâtiment de la paroisse, hangar, infrastructures sportives) utilisés par les habitants et les associations communales,
- la liaison déjà existante des villages de Charrot et Bardonnex à Compesières par bus,
- l'exposé des motifs,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.

Sur proposition du groupe PLR+,

le Conseil municipal

DÉCIDE

Par 5 voix pour et 10 abstentions :

1. De demander la réalisation urgente par les TPG d'une liaison de bus entre Landecy, La Croix-de-Rozon et Compesières.



Législature 2015-2020

Résolution R-1047

Séance du 19 novembre 2019

2. De demander à Monsieur le maire de transmettre sans délai la présente résolution au Conseil d'État, au Grand Conseil et aux TPG.

Bardonnex, le 26 novembre 2019

Benoît GAUD, Président